

Vices cachés et utilisation du véhicule

Par patefranc, le 28/11/2015 à 19:03

Les vices cachés doivent ils obligatoirement empêcher l'utilisation totale du véhicule. Dans une procédure pour vices cachés, les juges tiennent ils compte du fait qu'on se serve quand même du véhicule même partiellement.